

Romande Energie SA

Relations clients

Rue de Lausanne 53

1110 Morges

consommation@romande-energie.ch

www.romande-energie.ch



Conditions générales du test Bonus Equilibre

Préambule	3
Art.1 Inscription et éligibilité	4
Art.2 Fonctionnement	4
Art.3 Tarif et facturation	5
Art.4 Protection des données	5
Art.5 Droits d'utilisation des données	5
Art.6 Clause de non-garantie des économies	5
Art.7 Responsabilité	5
Art.8 Durée	6
Art.9 Droit applicable	6
Art.10 Modification	6
Art.11 Contact	6

Préambule

Les présentes Conditions régissent l'inscription et l'utilisation du Bonus Equilibre proposé par Romande Energie pour estimer les économies potentielles et faciliter la flexibilité locale des équipements via une option que vous choisirez à ajouter à votre tarif simple ou double.

Cette option, Bonus équilibre, permet à Romande Energie d'optimiser directement la recharge de vos équipements (véhicule électrique et/ou batterie) afin de recharger selon les critères suivants : maximisation de votre autoconsommation, vos préférences et horaires avantageux pour le réseau (optimisation par algorithme grâce au tarif dynamique réseau de Romande Energie).

Seuls votre véhicule électrique et/ou votre batterie peuvent être pris en charge. Dans cette phase de test, aucun autre équipement (pompe à chaleur, lave-vaisselle, lave-linge...) ne peut être pris en charge.

De janvier 2026 à avril 2026, uniquement la batterie sera optimisée.

A partir d'avril 2026, nous pourrons également optimiser votre véhicule électrique. Si vous n'avez qu'un véhicule électrique, nous commencerons à optimiser votre consommation à partir de cette date.

Art.1 Inscription et éligibilité

L'outil est réservé aux clients finaux de Romande Energie. Vous devez fournir des informations exactes lors de l'inscription.

L'inscription est possible jusqu'au 18 décembre 2025.

Romande Energie se réserve le droit de refuser ou de retirer un client à tout moment du projet si certains critères techniques, contractuels ou de conformité ne sont pas remplis (par exemple, incompatibilité des équipements ou non-respect des conditions d'utilisation).

Vous pouvez vous retirer du test à tout moment durant les 12 mois du projet (1^{er} janvier 2026 – 31 décembre 2026). Si vous avez deux équipements connectés, vous pouvez ne retirer qu'un des deux équipements (véhicule électrique ou batterie) au cours de l'année.

Tout départ ou déménagement d'un client aura comme conséquence la fin de la participation.

Si vous souhaitez participer mais que vos équipements ne sont pas encore installés, vous pouvez remplir le formulaire d'éligibilité et accepter ces conditions générales. Puis, la création du compte et l'autorisation de lecture/écriture aux batteries et véhicules électriques seront faits lorsque vous aurez les équipements installés.

Vous pouvez connecter plusieurs équipements (batteries et/ou véhicules électriques).

Art.2 Fonctionnement

Vous n'avez aucun boîtier physique à ajouter.

Nous vous enverrons, à la suite de votre inscription, un lien pour vous créer un compte sur la plateforme destinée pour le test et pour connecter vos équipements.

L'outil de gestion n'opère que lorsque votre voiture électrique est connectée, et il fonctionne de façon optimale si le véhicule reste branché pendant une durée prolongée.

Si vous souhaitez recharger à un moment précis votre véhicule électrique, vous êtes libre de le faire en acceptant le tarif en vigueur, à l'exclusion du "Bonus équilibre" pour ce moment précis et choisi.

L'outil calcule une estimation des économies basées sur vos données de consommation. Durant toute cette phase de test, ces résultats sont indicatifs et ne garantissent aucun gain.

Voici la liste des marques prises en charge :

Véhicules électriques

- Audi (à partir de mai 2026)
- Mercedes (à partir de mi-mai 2026)
- Tesla (à partir d'avril 2026)
- Volkswagen (à partir d'avril 2026)

Autres équipements

- AlphaESS
- Ginlong / Solis
- GoodWe
- Huawei
- SigEnergy
- SMA
- SolarEdge
- Sofar
- Solax
- Sungrow
- Wallbox

Romande Energie se réserve le droit de refuser votre éligibilité si votre équipement n'est pas compatible.

Art.3 Tarif et facturation

L'utilisation de cet outil est gratuite. Votre facture restera inchangée. En remerciement de votre participation, vous recevez un avoir minimum de 50CHF sur votre facture 2027.

Seuls les clients ayant participé de manière continue à l'intégralité du test sont éligibles à cet avoir sur la facture 2027.

Art.4 Protection des données

Vos données sont traitées conformément à la LPD et les détails se trouvent dans notre [Déclaration de protection des données](#).

Art.5 Droits d'utilisation des données

Par l'inscription à l'outil et son utilisation, vous autorisez Romande Energie à transmettre vos données à son partenaire soigneusement choisi, **Beebop**, exclusivement pour le calcul des estimations et l'amélioration de l'outil.

Les données collectées sont exploitées afin d'assurer le fonctionnement du service et d'en améliorer la performance.

Vous pouvez inscrire deux équipements : batterie et/ou véhicule électrique.

Art.6 Clause de non-garantie des économies

Les gains sont indicatifs et peuvent varier. Le minimum de l'avoir pour la facture 2027 sera 50CHF pour ce test en 2026.

Les estimations fournies par l'outil sont basées sur des hypothèses et des données historiques. Elles ne constituent pas une garantie d'économies réelles. Vos résultats peuvent notamment différer selon votre utilisation et les tarifs appliqués.

Art.7 Responsabilité

Romande Energie décline toute responsabilité pour les décisions prises sur la base des estimations. Dans la mesure permise par la loi, Romande Energie décline toute responsabilité en cas de dommages causés aux actifs du client ou par ceux-ci, y compris les dommages causés à des biens de tiers, résultant de l'orchestration des actifs ou en lien avec celle-ci. Les actifs intègrent des mesures de sécurité suffisantes pour prévenir de tels dommages. Le client reconnaît et accepte que toute réclamation relative à des dommages causés à des biens de tiers devra être adressée exclusivement au fabricant d'équipement d'origine (OEM) concerné, et non à Romande Energie.

De même, Romande Energie ne saurait être tenue responsable de toute modification des conditions de garantie des actifs résultant de la participation du client au test.

Art.8 Durée

Le projet commencera le 1er janvier 2026. Il prendra automatiquement fin le 31 décembre 2026.

Toutefois, Romande Energie se réserve le droit de prolonger la durée du test si cela est jugé nécessaire pour des raisons techniques, réglementaires ou d'optimisation du service.

En cas d'une telle prolongation, Romande Energie informera les clients inscrits et laissera le choix de continuer leur participation.

Tout départ ou déménagement d'un client durant ce test aura comme conséquence la fin de la participation automatique.

Romande Energie peut interrompre le projet à tout moment pour des raisons majeures, définitives ou insurmontables, sans avoir à rembourser ou indemniser les clients inscrits.

Art.9 Droit applicable

Les présentes conditions sont régies par le droit suisse et le for se trouve au siège de Romande Energie SA, à Morges.

Art.10 Modification

Romande Energie se réserve le droit de mettre à jour les présentes Conditions en cas d'évolution réglementaire ou technique.

Art.11 Contact

Vous pouvez nous joindre sur cette adresse mail : consommation@romande-energie.ch

